

INFOS Botans

OCTOBRE 2026

MAIRIE DE BOTANS
☎ 03 84 21 54 12
***Mail* : *secretariat*@mairie-botans.com**
Web : http://www.mairie-botans.com/
Application ILLIWAP : Mairie de Botans

Heures d'ouverture :
Mardi de 17h à 18h
Samedi de 10h à 11h30

VISITE DE LA FORET COMMUNALE

Lors de la visite de la forêt communale samedi 19 septembre, M. Quentin ROY, technicien forestier de l'ONF, a eu le plaisir de présenter la forêt au travers de son histoire et sa gestion, ainsi que les enjeux qui attendent les communes face au changement climatique.

La Municipalité le remercie pour cette balade instructive qui a ravi les habitants présents.



APRES MIDI DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITE

Samedi 3 octobre, les membres du comité Action Sociale ont fait travailler les méninges de nos seniors dans la bonne humeur et les éclats de rire. Un bon moment passé tous ensemble.



COUPURE DE COURANT

Afin de procéder à l'élagage de certains arbres pouvant gêner le passage des câbles aériens, une coupure de courant est prévue :

Mardi 10 novembre de 7h30 à 10h45 sur l'ensemble du village



RESULTATS DES VENTES DES BRIOCHES DE L'ADAPEI

La vente des brioches réalisée par M. Joseph DIOGUARDI et Mme Martine ILTIS, que nous remercions pour leur dévouement, a rapporté la somme de 718 euros à l'ADAPEI. Cette action contribuera à améliorer le quotidien de personnes porteuses de handicap.

AFFOUAGE

Les personnes désirant faire de l'affouage doivent s'inscrire en Mairie :

Avant le 15 novembre 2026, munies de leur attestation de responsabilité civile.

Passé cette date, il ne sera plus possible de s'inscrire.

Il est rappelé que l'affouage est légalement réservé aux habitants de la commune pour leur usage personnel.



OCTOBRE ROSE

Des nœuds roses, symbole de la lutte contre le cancer du sein, ainsi que des cœurs roses ont été disposés dans le village.

La municipalité remercie l'équipe du fleurissement pour son implication.





REHABILITATION DU CIMETIERE DE BERMONT

Depuis 2025, le Syndicat Intercommunal de Bermont a confié au cabinet Ad VitAm la mission de restructurer notre nécropole.

De nombreux emplacements sont en défaut d'entretien dans notre cimetière et sont inscrits dans le programme de reprise.

Tous ne sont pas dangereux mais, à minima, ne sont pas dans un état d'entretien suffisant pour le lieu de mémoire qu'est notre cimetière.

Rappel :

L'entretien des sépultures de ses ancêtres est une obligation civile avant d'être morale.

Si vous souhaitez conserver vos tombes des décennies durant, il convient qu'elles soient toujours propres et non dangereuses.

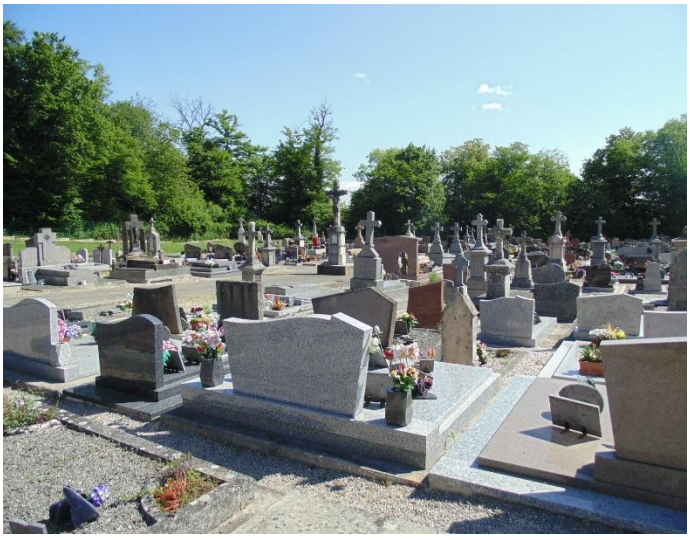
La procédure règlementaire, initiée en mai 2025, prévoit de laisser 2 ans aux familles pour manifester leurs intérêts à conserver une(des) tombe(s) et pour faire les travaux attendus. Le Syndicat s'est réuni et a décidé de prolonger le délai laissé aux familles de quelques mois.

La situation n'a rien d'irréversible à ce stade. Faites-vous connaitre auprès de la mairie de Bermont, remplissez une déclaration de prise en charge, **et effectuez les travaux attendus, avant la date de clôture prévue à la Toussaint 2027. C'est une garantie certaine pour vous de conserver vos tombes.**

Pour rappel, toutes les sépultures qui possèdent encore une plaquette avec la mention « cette tombe fait l'objet d'une procédure de reprise » sont encore concernées par le programme de reprise.

Nous avons constaté des travaux de rénovation sur certaines sépultures mais qui ne remplissent pas le cahier des charges permettant la sortie totale de la procédure.

Contactez la mairie de Bermont sans attendre au *03 84 56 00 21.*



POINT D'APPORT VOLONTAIRE JAUNE

Un point d'apport volontaire jaune a été installé à la ZAC des Saules près de ceux déjà en place.

Il fonctionne en complémentarité de votre bac jaune individuel ou collectif. Son objectif principal est de vous offrir une solution de proximité lorsque votre bac personnel ou collectif est saturé.

Les consignes de tri sont exactement les mêmes que pour votre bac jaune habituel.



DU CUIVRE A LA FIBRE

Pour la commune de Botans, la fermeture technique se fera **au 31 janvier 2028.**



INAUGURATION DES DECORATIONS DE NOEL

Les membres du comité Fleurissement vous invitent à inaugurer les décorations de Noël du village et leur mise en lumière :

Samedi 5 décembre à 17 heures sur le parking de la salle des 3 Fontaines.

Un vin chaud de l'amitié clôturera ce moment dans la convivialité et la bonne humeur.



NOEL DES ENFANTS DE L'ASSOCIATION LOU VEIL MELUN

L'Association Lou Veil Melun organisera son traditionnel arbre de Noël :

Dimanche 6 décembre à 15 heures à la salle des fêtes de Botans.

Un spectacle de ventriloque sera présenté aux enfants, jusqu'à 12 ans, qui pourront venir accompagnés de leurs familles.

Les invitations seront bientôt distribuées dans vos boites aux lettres.

Un goûter sera offert et le Père Noël sera présent pour distribuer ses cadeaux.

